Des questions ?

D'où vient l'eau ?

Elle provient de la rivière Durance. L'eau d'irrigation est déviée au barrage de Bonpas par un canal EDF, qui alimente quelques kilomètres plus loin, les prises d'eau des canaux.

Comment sont gérés les canaux syndicaux ?

Depuis 2016, les canaux et les filioles syndicales (ouvrages publics) sont gérés par l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon. 15 syndics élus et 6 salariés (directrice, secrétaire, gardes-canaux et chargée de mission) assurent la gestion administrative, technique et financière de ces ouvrages.

Qu'est ce qu'une « filiole » ?

Une filiole est un terme provençal qui désigne un petit canal d'irrigation dérivé d'un plus grand. Les canaux de l'ASA alimentent de nombreuses filioles privées qui constituent, sur le territoire, un maillage hydrographique important.

Le maintien et la préservation de ces réseaux sont essentiels pour assurer la continuité du service de desserte en eau brute. Les canaux syndicaux sont gérés par l'ASA. A l'inverse, l'entretien des filioles privées incombe aux propriétaires riverains.

Quand est – il aujourd'hui des usagers de l'eau ?

Les canaux avaient initialement été créés pour satisfaire les besoins en eau des mouliniers et de l'agriculture du territoire. Aujourd'hui, l'eau bénéficie toujours à l'agriculture (prairie, maraichage, arboriculture, etc.) mais elle sert également à de nouveaux usagers. En effet, l'occupation du sol se compose désormais à 70% de zones urbanisées. Les canaux apportent de l'eau à des parcelles non agricoles telles que les jardins des particuliers, les golfs, les lacs ou encore les espaces verts de certaines collectivités.

Pour plus de renseignements scannez-moi ou consultez le site internet : www.canaux-avignon.fr

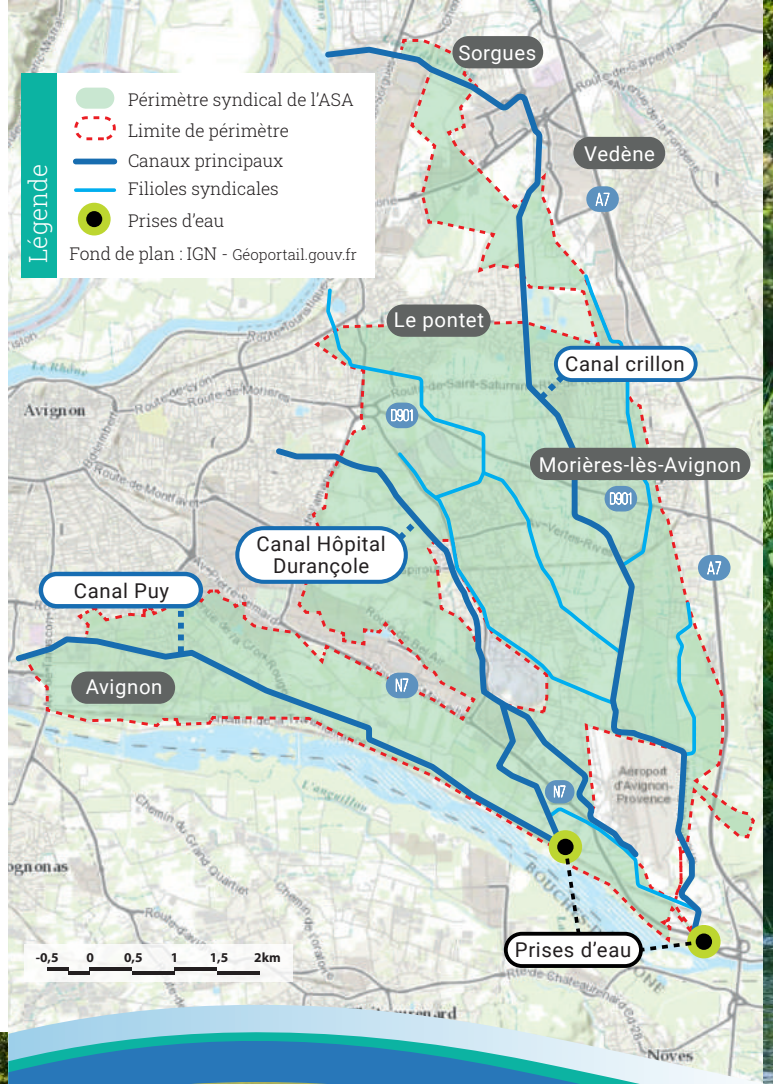

les Canaux de la plaine d'Avignon

97 Chemin des Meinajariès - BP 91556
84916 AVIGNON Cedex 9

Tél : 04 90 84 04 00
Mail : canaux@canaux-avignon.fr

www.canaux-avignon.fr

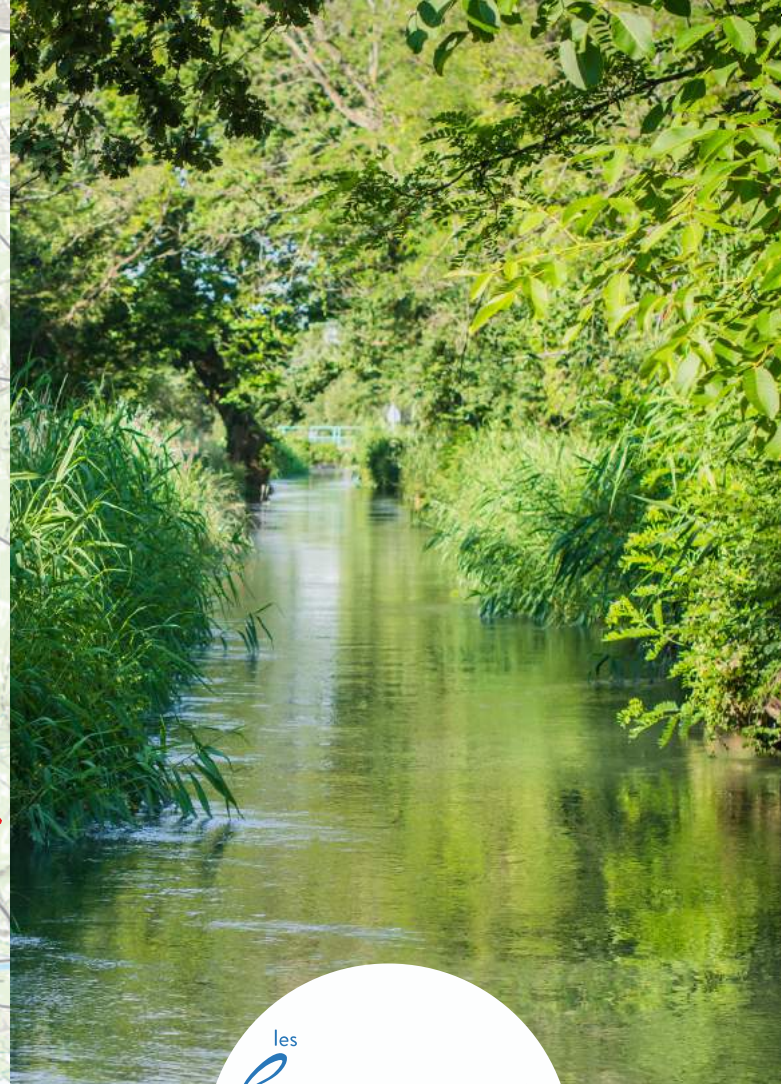

"Une histoire au fil de l'eau"

L'ASA de la plaine d'Avignon

Établissement public à caractère administratif né d'une fusion en 2016 entre trois associations syndicales autorisées, l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon regroupe aujourd'hui près de 3100 adhérents sur environ 8046 parcelles foncières (chiffre 2021).

Elle assure via ses canaux, l'acheminement et la distribution d'eau brute (non traitée) pour l'irrigation des terrains agricoles et non agricoles.
Située à cheval sur 5 communes que sont : Avignon, Morières-Lès-Avignon, le Pontet, Sorgues et Vedène, le périmètre desservi est important avec 2098 ha.

Les Canaux de la plaine d'Avignon

Les canaux de la plaine d'Avignon sont des ouvrages d'irrigation dit «gravitaire». Leur construction a été réalisée d'après la topographie du territoire afin que leur fonctionnement puisse se faire sans énergie.

Alimentés en eau brute quasiment toute l'année, ces ouvrages permettent l'irrigation des espaces agricoles et des zones urbanisées sur l'ensemble du périmètre de l'association.

De plus, ces canaux gravitaires présentent bien d'autres atouts. En effet, à l'inverse d'une rivière leur débit se trouve à la demande des usagers, à un niveau maximum en été. A travers les réseaux de filioles et l'irrigation des parcelles, ils contribuent en grande partie à la recharge des nappes phréatiques.

3 Dates

1229 - Création du canal Hôpital-Durançole :
les consuls d'Avignon accordent, à une entreprise, le droit d'exploiter l'eau pour les moulins. L'usage agricole apparait au XVe siècle.

1778 - Création du canal Crillon :
le Pape Benoit XIV accorde à la ville d'Avignon puis au Marquis de Crillon le droit de réaliser un canal à usage agricole.

1806 - Création du canal Puy :
5 propriétaires fonciers prennent l'initiative de créer un canal pour l'usage agricole et la force motrice de l'eau (moulin).